



Club Chops

1300 avenue des Grands Pins • Québec QC, G1S 4J5

(418) 204-3320

CODE D'ÉTHIQUE

du club de tennis de table CHOPS de Québec.

N.B. : CE CODE EST CONSTITUÉ D'UN ENSEMBLE DE RÈGLES D'ÉTHIQUE QUI CONCERNENT TOUTES LES PERSONNES FRÉQUENTANT LE CLUB.

RÈGLES D'ÉTHIQUE CONCERNANT LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS ET AUTRES BÉNÉVOLES DU CLUB CHOPS :

1. Ils doivent éviter à tout prix de se mettre en situation de conflit d'intérêt, c'est-à-dire, faire preuve d'impartialité en toutes circonstances. Ils ne doivent donc favoriser ni amis ni membres de leur famille.
2. Ils doivent toujours orienter leurs actions dans le respect des règlements et des objectifs fixés par le club.
3. Ils protègent en tout temps l'image du club et veillent particulièrement au respect des principes d'équité et d'intégrité.
4. Ils doivent se rallier aux décisions et orientations prises par le conseil d'administration et en favoriser en tout temps l'application par les membres.
5. Ils doivent par leur comportement et attitude soutenir en tout temps le conseil d'administration du club et ses mandataires.

6. S'ils n'ont pas la réponse à une question posée, ils s'assurent de prendre l'information auprès du conseil d'administration avant d'y répondre.
 7. Ils doivent avoir un comportement exemplaire en ce qui concerne la consommation d'alcool, de drogue ou de toute autre substance dopante. Cette interdiction s'applique tant aux lieux d'activités, d'entraînement, de compétition, de logement ainsi que dans les locaux des organismes partenaires. Tout manquement à cette règle entraînera une suspension temporaire immédiate par un membre du C.A. Cette suspension temporaire pourra être suivie par la suite d'une convocation par le C.A. et entraîner une suspension de longue durée.
-

RÈGLES D'ÉTHIQUE ENTOURANT L'ESPRIT SPORTIF CONCERNANT TOUS LES MEMBRES, PARENTS, ENTRAÎNEURS ET JOUEURS DU CLUB CHOPS.

FAIRE PREUVE D'ESPRIT SPORTIF C'EST :

1. Observer strictement tous les règlements.
 2. Respecter l'officiel et accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
 3. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
 4. Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser son adversaire.
 5. Compter sur son seul talent dans la recherche de la victoire et refuser d'utiliser tout moyen illégal et la tricherie.
 6. Bien connaître tous les règlements et les appliquer avec impartialité si on joue le rôle d'officiel.
 7. Démontrer une maîtrise de soi en tout temps et exclure toute forme de violence physique ou verbale comme mode d'expression.
-

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE SPÉCIFIQUES AUX JOUEURS DU CLUB CHOPS :

1. Utiliser un langage poli et respectueux.
 2. S'abstenir de toute forme de violence.
 3. S'abstenir d'être sous l'effet de l'alcool et des drogues lors des activités.
 4. S'abstenir de tout comportement à connotation sexuelle
 5. S'abstenir de frapper les tables avec une raquette ou tout autre objet.
 6. S'abstenir de retarder un match ou de quitter l'aire de jeu avant la fin de la partie.
 7. S'abstenir d'utiliser sa serviette en dehors des moments permis par les règlements lors des compétitions.
 8. S'abstenir d'utiliser sa bouteille d'eau en dehors des moments permis par les règlements lors des compétitions.
 9. Respecter les règlements spécifiques à chaque compétition à savoir la ponctualité, les horaires, l'équipement
-

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE SPÉCIFIQUES AUX PARENTS DES JOUEURS DU CLUB CHOPS :

1. Éviter toute violence verbale envers les joueurs, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles et les autres parents.
2. Encourager leur enfant à faire preuve d'esprit sportif et à respecter les règles du club.
3. Reconnaître les bonnes performances autant chez les adversaires que chez leur enfant.
4. Ne jamais tourner en ridicule un enfant pour un mauvais coup ou parce qu'il a perdu la partie.
5. Ne jamais dénigrer les membres, les entraîneurs, les parents ou les membres du C.A. du club.

6. Signaler au C.A. tout problème observé ou tout comportement jugé inadéquat de la part d'un autre parent, d'un membre, d'un bénévole, d'un responsable d'activité.
 7. S'abstenir de toute intervention directe auprès des joueurs et des entraîneurs durant un entraînement ou une compétition.
-

RÈGLES D'ÉTHIQUE CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS DU CLUB CHOPS.

LES ADMINISTRATEURS DOIVENT:

1. Éviter les conflits d'intérêts et se retirer des dossiers dans lesquels les proches sont mis en cause.
 2. Orienter leurs implication dans le meilleur respect possible des intérêts de l'ensemble du club.
 3. Protéger en tout temps l'image du club et défendre en tout temps les principes d'équité et d'intégrité.
 4. Se rallier aux décisions et orientations prises par le C.A. et en favoriser l'application auprès des membres.
 5. S'efforcer de transmettre une information exacte concernant les opérations et les programmes du club et dans l'éventualité où il n'ont pas toute l'information, voir à l'obtenir auprès de leurs collègues.
-

PROCÉDURES ENTOURANT LA SUSPENSION OU L'EXPULSION D'UN MEMBRE DU CLUB CHOPS :

PREMIÈRE ÉTAPE :

Dans le cas d'une infraction mineure :

l'entraîneur, le responsable de la salle ou un membre du C.A. procédera à un avertissement au membre. Si ce dernier est mineur le parent en sera aussi informé.

Dans le cas d'une infraction majeure :

l'entraîneur ou le responsable de la salle en informe le C.A. Le membre concerné sera rencontré par le C.A. Par la suite, le C.A. décidera de la mesure de suspension ou d'expulsion jugée appropriée.

DEUXIÈME ÉTAPE :

Dans le cas d'une deuxième infraction majeure :

le C.A. en sera informé le plus tôt possible par l'entraîneur ou le responsable de la salle. Après avoir entendu la version du membre (qui pourra être accompagné de ses parents s'il est mineur) le C.A. pourra procéder à l'expulsion.

Dans le cas de deux infractions mineures et plus :

le C.A. en sera informé et décidera de la mesure appropriée à appliquer.

